

MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 18 NOVEMBRE 2019
APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 10 MAI 2019, MODIFIÉE PAR LA
MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019
ET LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 8 NOVEMBRE 2019

(la « notice annuelle »)

à l'égard des fonds suivants :

BMO Fonds concentré mondial équilibré (*auparavant, BMO Fonds mondial diversifié*)
(séries A, T5, T6, F, F6, D et Conseiller)

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables
(séries A, F, D, I, Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé, séries O et S, et
Conseiller)
(individuellement et collectivement, un ou les « fonds »)

À moins qu'elles ne soient par ailleurs expressément définies dans les présentes, les expressions importantes utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

1. Introduction

La notice annuelle est modifiée par les présentes aux fins suivantes :

- 1) mentionner qu'avec prise d'effet le 15 novembre 2019, Matthews International Capital Management, LLC a cessé d'agir à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial diversifié BMO et Guardian Capital LP a pris la relève pour la tranche du Fonds mondial diversifié BMO auparavant gérée par Matthews International Capital Management, LLC. BMO Gestion d'actifs inc. demeure à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial diversifié BMO. De plus, le nom du fonds BMO Fonds mondial diversifié a été modifié pour devenir BMO Fonds concentré mondial équilibré et ses stratégies de placement ont été modifiées;
- 2) tenir compte d'une réduction des frais de gestion applicables aux titres des séries A, T5, T6, D et Conseiller du Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié);
- 3) viser aux fins de placement les titres de série F6 du Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié);
- 4) permettre que les titres de série O du Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé pour le Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO soient offerts en dollars américains.

2. Remplacement du gestionnaire de portefeuille

Avec prise d'effet le 15 novembre 2019, Matthews International Capital Management, LLC a cessé d'agir à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial diversifié BMO et Guardian Capital LP a pris la relève pour la tranche du Fonds mondial diversifié BMO auparavant gérée par Matthews International Capital Management, LLC. BMO Gestion d'actifs inc. demeure à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial diversifié BMO. De plus, le nom du fonds BMO Fonds mondial diversifié a été modifié pour devenir BMO Fonds concentré mondial équilibré et ses stratégies de placement ont été modifiées.

Les modifications techniques suivantes sont apportées à la notice annuelle pour rendre compte de ces changements :

- 1) Les références au « BMO Fonds mondial diversifié » à la page couverture et à la couverture arrière de la notice annuelle sont remplacées par ce qui suit :

« BMO Fonds concentré mondial équilibré (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié) »

- 2) Toutes les autres références dans la notice annuelle au « Fonds mondial diversifié BMO » sont remplacées par « Fonds concentré mondial équilibré BMO ».
- 3) Le premier paragraphe sous « Fonds de fiducie BMO » de la rubrique « Désignation, constitution et genèse des fonds » à la page 6 est remplacé par ce qui suit :

« Certains fonds sont des fiducies établies en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de trois déclarations de fiducie distinctes (les « **fonds de fiducie BMO** »). Les fonds de fiducie BMO anciennement appelés les fonds de fiducie Épargnant et les fonds de fiducie Conseiller BMO (les « **fonds Épargnant et Conseiller BMO** ») sont régis par une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour datée du 4 mai 2018, ainsi que par une annexe A modifiée et mise à jour datée du 1^{er} octobre 2019 (la « **déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO** »). Les fonds Étape Plus BMO sont régis par une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour datée du 3 avril 2014, ainsi que par une annexe A modifiée et mise à jour datée du 10 novembre 2017 (la « **déclaration de fiducie cadre Étape Plus BMO** »). Les autres fonds de fiducie BMO, anciennement appelés les fonds de fiducie BMO Guardian (les « **fonds BMO Guardian** ») sont régis par une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour datée du 4 mai 2018 ainsi que par une annexe A modifiée et mise à jour datée du 18 novembre 2019 (la « **déclaration de fiducie cadre BMO Guardian** »). »

- 4) La ligne relative au Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié) du tableau sous « Fonds de fiducie BMO » de la rubrique « Désignation, constitution et genèse des fonds » à la page 7 est remplacée par ce qui suit :

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Fonds concentré mondial équilibré	Déclaration de fiducie en date du 27 février 2006, modifiée les 8 janvier 2007, 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	BMO Fonds mondial diversifié (jusqu'au 17 novembre 2019) Fonds mondial diversifié BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)

- 5) Le titre « BMO Fonds mondial diversifié » de la rubrique « Événements saillants des dix dernières années » à la page 24 est renommé « BMO Fonds concentré mondial équilibré » et le texte qui suit est ajouté à titre de nouveau paragraphe :

« Avec prise d’effet le 15 novembre 2019, Matthews International Capital Management, LLC a cessé d’agir à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds et Guardian Capital LP a pris la relève pour la tranche du fonds auparavant gérée par Matthews International Capital Management, LLC. De plus, le nom du fonds est devenu BMO Fonds concentré mondial équilibré et ses stratégies de placement ont été modifiées. »

- 6) Le premier paragraphe sous « Contrats de gestion » de la rubrique « Responsabilité des activités » à la page 70 est remplacé par ce qui suit :

« Le contrat de gestion cadre modifié et mis à jour en date du 4 mai 2018, avec l’annexe A modifiée et mise à jour datée du 10 mai 2019, l’annexe B modifiée et mise à jour datée du 4 mai 2018 et l’annexe C modifiée et mise à jour datée du 1^{er} octobre 2019 à l’égard de chacun des fonds autres que les fonds BMO Guardian (le « **contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO** ») et le contrat de placement et de gestion cadre modifié et mis à jour daté du 4 mai 2018 avec l’annexe A modifiée et mise à jour datée du 18 novembre 2019 ainsi que l’annexe B modifiée et mise à jour datée du 18 novembre 2019 à l’égard de chacun des fonds BMO Guardian (le « **contrat de gestion cadre BMO Guardian** ») prévoient la manière dont nous devons gérer les opérations quotidiennes de chaque fonds, superviser les placements de chaque fonds, aider à la gestion de l’investissement et du réinvestissement des actifs et agir en qualité de placeur principal des titres des fonds, sauf la série FNB. Le contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO et le contrat de gestion cadre BMO Guardian prévoient également que nous avons droit à des frais de gestion en échange de nos services. Nous agissons pour le compte du fiduciaire des fonds de fiducie BMO et du conseil d’administration de Catégorie de société BMO Inc. et de celui de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et sous leur surveillance. Le contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO peut être résilié en tout temps par un fonds autre qu’un fonds BMO Guardian ou par nous à l’égard de tout fonds au moyen d’un préavis écrit d’au moins 90 jours. Le contrat de gestion cadre BMO Guardian peut être résilié en tout temps par un fonds BMO Guardian ou par nous à l’égard de tout fonds BMO Guardian au moyen d’un préavis écrit d’au moins six (6) mois. »

- 7) La ligne relative au Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié) du tableau dressant la liste des gestionnaires de portefeuille sous « Gestionnaires de portefeuille » de la rubrique « Responsabilité des activités » à la page 74 est remplacée par ce qui suit :

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Principaux responsables
BMO Fonds concentré mondial équilibré	Guardian Capital	Kevin Hall Michele Robitaille

	BMOGA	Srikanth Iyer Fiona Wilson Jeff Sutcliffe Irina Skrylev Steve Xu
--	-------	------------------------------------------------------------------------------

3. Réduction des frais de gestion

Les frais de gestion applicables aux titres des séries A, T5, T6 et Conseiller du Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié) passent de 2,00 % à 1,60 %. De plus, les frais de gestion applicables aux titres de série D du Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié) passent de 1,25 % à 0,85 %.

Aucune modification technique de la notice annuelle n'est requise pour rendre compte de ces changements.

4. Titres de série F6

La présente modification vise aux fins de leur placement les titres de série F6 du Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié).

La modification technique suivante est apportée à la notice annuelle pour rendre compte de ce changement :

- 1) La page couverture et la couverture arrière de la notice annuelle sont modifiées par l'ajout de « F6 » à la liste des titres offerts par le Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié).

5. Mode de souscription en dollars américains

Les investisseurs pourront souscrire des titres de série O du Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé pour le Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO en dollars américains en plus du mode de souscription de titres existant de ce fonds qui est en dollars canadiens.

La modification technique suivante est apportée à la notice annuelle pour rendre compte de ce changement :

- 1) La ligne suivante relative au Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO est ajoutée au tableau de la rubrique « Mode de souscription en dollars américains » à la page 54 immédiatement après la ligne relative au Fonds ciblé d'actions nord-américaines BMO SIA :

Fonds en dollars canadiens BMO offerts selon le mode de souscription en dollars américains	
Nom du fonds	Mode de souscription en dollars américains
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	Offert à l'égard de la série O du Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé

Attestation des fonds et du gestionnaire et promoteur des fonds

BMO Fonds concentré mondial équilibré (*auparavant, BMO Fonds mondial diversifié*)
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(collectivement, les « **fonds** »)

La présente modification n° 3 datée du 18 novembre 2019, avec la notice annuelle datée du 10 mai 2019, modifiée par la modification n° 1 datée du 1^{er} octobre 2019 et la modification n° 2 datée du 8 novembre 2019, et le prospectus simplifié daté du 10 mai 2019, modifié par la modification n° 1 datée du 1^{er} octobre 2019 et la modification n° 2 datée du 18 novembre 2019, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE DU 18 novembre 2019

(signé) « Steve R. Ilott »

STEVE R. ILOTT

Chef de la direction par intérim

BMO Investissements Inc.

(signé) « Nelson C. Avila »

NELSON C. AVILA

Chef de la direction financière

BMO Investissements Inc.

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BMO INVESTISSEMENTS INC.,
le fiduciaire, gestionnaire et promoteur**

(signé) « Ross F. Kappele »

ROSS F. KAPPELE

Administrateur

(signé) « Robert J. Schauer »

ROBERT J. SCHAUER

Administrateur

Attestation du placeur principal des fonds

BMO Fonds concentré mondial équilibré (*auparavant, BMO Fonds mondial diversifié*)
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

(collectivement, les « **fonds** »)

À notre connaissance, la présente modification n° 3 datée du 18 novembre 2019, avec la notice annuelle datée du 10 mai 2019, modifiée par la modification n° 1 datée du 1^{er} octobre 2019 et la modification n° 2 datée du 8 novembre 2019, et le prospectus simplifié daté du 10 mai 2019, modifié par la modification n° 1 datée du 1^{er} octobre 2019 et la modification n° 2 datée du 18 novembre 2019, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE DU 18 novembre 2019

**PLACEUR PRINCIPAL
BMO INVESTISSEMENTS INC.**

(signé) « Steve R. Ilott »

STEVE R. ILOTT

Chef de la direction par intérim